



Número de Révision: 004.0

Date de sortie: 03/08/2013

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LOCTITE SF 7452 known as LOCTITE 7452	Numéro IDH:	135267
Utilisation du produit:	Accélérateur	numéro d'item	18490
Raison sociale:	Henkel Canada Corporation 2515 Meadowpine Boulevard Mississauga, Ontario L5N 6C3	Région:	Canada
		Votre contact:	Téléphone: 905.814.6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 011-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 011-1703-527-3887(appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE			
Etat physique:	Liquide	Classes WHMIS de danger:	B.2, D.2.A, D.2.B
Couleur:	Clair, à, ambre		
Odeur:	Acétone		
DANGER:	<p>EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE. PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX. LES VAPEURS PEUVENT CAUSER UN RETOUR DE FLAMME. RISQUE D'ASPIRATION SI AVALÉ. PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DE LA PEAU. PEUT ENTRAÎNER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES.</p>		

Voies d'exposition pertinentes: Yeux, Inhalation, Peau

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	Peut irriter les voies respiratoires. Dépression du système nerveux central, incluant étourdissements, somnolence, fatigue, nausées, maux de tête et évanouissement.
Contact avec la peau:	Peut irriter par dégraissage de la peau. Rougeur. Brûlures. L'absorption par la peau est possible, mais on ne s'attend à aucun effet nocif par cette voie d'exposition dans des conditions normales de manutention et d'usage.
Contact avec les yeux:	Entraîne une irritation des yeux. L'exposition aux vapeurs peut causer un larmoiement, une irritation et une sensation de brûlement.
Ingestion:	L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Dépression du système nerveux central, incluant étourdissements, somnolence, fatigue, nausées, maux de tête et évanouissement.

Conditions existantes aggravées par une exposition: Affections hépatiques. Affections rénales. Maladies des poumons.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	%
Acétone	67-64-1	60 - 100
N,N-Diméthyl-p-toluidine	99-97-8	0.1 - 1

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation:	Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Appeler immédiatement un médecin.
Contact avec la peau:	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver à l'eau savonneuse. Laver les vêtements avant réutilisation. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
Ingestion:	Ne pas faire vomir. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Garder la personne calme. Appeler immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair:	-17 °C (1.4 °F) Tagliabue en vase fermée
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	2.8 %
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	12.8 %
Moyen d'extinction approprié:	Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser de l'eau pulvérisée pour garder frais les récipients exposés à l'action du feu et disperser les vapeurs.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Les vapeurs peuvent s'accumuler dans des endroits bas et confinés, parcourir de grandes distances jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme. Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême.
Produit ou gaz issus de la combustion:	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.
Sensibilité aux chocs mécaniques:	Non disponible
Sensibilité aux décharges électrostatics:	Non disponible

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Ne pas laisser le produit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.
Méthodes de nettoyage:	Enlever toute source d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent courir le long du sol ou se déplacer par ventilation et être enflammées par la chaleur, des lampes pilotes ou d'autres sources, à des endroits distants du point de manutention de la matière. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans un conteneur métallique clos jusqu'à élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention.

Stockage: Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation.

Pour tout renseignement sur la durée de conservation du produit, communiquer avec le Canada Customer Service de Henkel au 800-263-5043.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Acétone	500 ppm TWA 750 ppm STEL	1,000 ppm (2,400 mg/m ³) TWA	Rien	Rien
N,N-Diméthyl-p-toluidine	Rien	Rien	0.5 ppm TWA	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques: Utiliser une ventilation locale si la ventilation générale est insuffisante pour maintenir la concentration des vapeurs sous les limites établies d'exposition.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s). Suivre les recommandations de protection respiratoire d'OSHA (29 CFR 1910.134).

Protection des yeux: Lunettes de protection chimique. Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau: Gants étanches, résistants aux produits chimiques.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Clair, à, ambre
Odeur:	Acétone
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non applicable
Pression de vapeur:	185 mm/hg (20 °C (68°F)) Environ
Point / zone d'ébullition:	57 °C (134.6 °F)
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Gravité spécial:	0.7926
Densité de vapeur:	2 Environ
Point d'éclair:	-17 °C (1.4 °F) Tagliabue en vase fermée
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	2.8 %
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	12.8 %
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Taux d'évaporation:	1.9 (Éther = 1)
Solubilité dans l'eau:	Soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible
Teneur VOC:	1.02 %; 80 g/l

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	Non disponible
Produits incompatibles:	Des oxydants forts.
Conditions à éviter:	Voir "Manipulation et Conservation" (Section 7) et "Incompatibilité" (Section 10).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Produits toxicologiquement synergiques: Non disponible

Voyez ce qui suit concernant l'irritabilité du produit, la sensibilisation au produit, la cancérogénicité, la toxicité pour le système reproductif, la tératogénicité et la mutagénicité.

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)	ACGIH Cancérigène
Acétone	Non	Non	Non	Groupe A4
N,N-Diméthyl-p-toluidine	Non	Non	Non	Non

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effets sur la santé/Organes cibles
Acétone	Oral LD50 (RAT) = 5,800 mg/kg Oral LD50 (lapin) = 5,340 mg/kg Oral LD50 (RAT) = 9,800 mg/kg Dermal LD50 (lapin) = 20,000 mg/kg Inhalation LC50 (RAT, 4 h) = 76 mg/l Inhalation LC50 (RAT, 8 h) = 50.1 mg/l	Sang, Système nerveux central, Irritant, Reproductif
N,N-Diméthyl-p-toluidine	Rien	Mutagène, Allergène

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: ACÉTONE
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1090
Groupe d'emballage: II

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Acetone
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1090
Groupe d'emballage: II
Exceptions: (Pas plus de 500 ml), Peut être considéré produit de consommation, ID8000

Transport maritime (IMO/MDG)

Nom d'embarquement correct: ACETONE
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1090
Groupe d'emballage: II
Exceptions: Quantité limitée (pas plus de 1 L).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Contient une ou plusieurs composantes répertoriées dans la liste des matières non nationales (NDSL). Toutes les autres composantes sont répertoriés ou exemptes de la liste des matières nationales. Les composantes répertoriées dans la NDSL doivent être tracées par tous les importateurs Canadiens inscrits, tel qu'exigé par Environnement Canada. Elles peuvent être importées au Canada en quantités limitées. Le service des affaires réglementaires pourra fournir des renseignements additionnels.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exemptés.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: 1

E produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Préparé par: Kyra Kozak Woods, Manager Affaires Réglementaires

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.